

Bulletin Municipal

2021

2021 s'achève dans l'incertitude sur le plan sanitaire avec de nombreux cas de Covid19 pour la plus part des non vaccinés. Soyez aussi porte parole pour que votre entourage soit au plus vite dans les normes pour ne pas propager le virus.

La pandémie a lourdement impacté le secteur économique, manque de matériaux pour les artisans avec une augmentation des tarifs parfois pas négligeable !

Nous devons avoir une pensée toute particulière pour le personnel de santé qui est en première ligne depuis depuis deux ans, ne les oublions pas et remercions les pour leurs dévouements!

Pour la commune, les travaux prévu ont été réalisés, enduit du local des pompiers, la construction du garage communal pas sans quelques contraintes rencontrer par nos artisans ! La finition du sol sera réalisée dans le 1er trimestre 2022.

Les travaux de l'enfouissement du réseau électrique du hameau de Villesablon est bien prévu par le SIDELC au début de l'année avec quelques aménagements qui vont suivre.

Concernant le dossier de rétrocession du chemin avec la commune de Talcy est en cours d'instruction.

Pour la demande d'acquisition des sentiers communaux, le géomètre doit s'occuper du dossier en ce début d'année, suivra l'enquête publique.

L'agriculture évolue, les cultures changent, les exploitants seraient demandeurs de refaire un mini remembrement entre eux. Le conseil municipal a accepté la proposition, nous attendons la rencontre avec les exploitants.

Je profite de ce bulletin pour vous informer que la commune de Villexanton s'est doté d'un site internet qui est encore en cours d'achèvement, mais vous pouvez déjà y accéder via le lien suivant <https://www.villexanton.fr/>

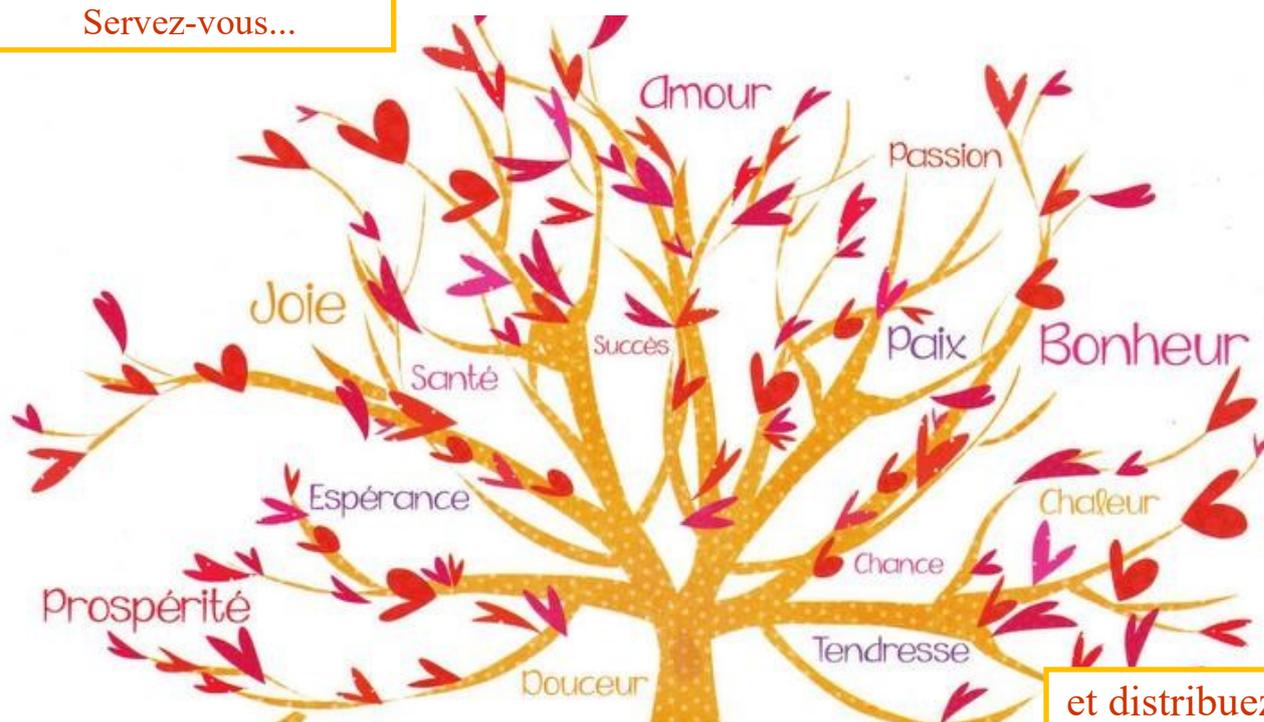
Les vœux prévus le 31 janvier 2022 sont annulés, suite aux demandes de la préfecture.

Le conseil municipal et moi même vous offrons cet arbre à vœux.

Je vous souhaite une excellente année, une très bonne santé...

Le Maire, Guy TERRIER

Servez-vous...



et distribuez !



Le secrétariat de mairie vous accueille

Mercredi de 8h à 12h et de 13h 30 à 16h 30

Vendredi de 8h à 12h

Vous souhaitez rencontrer le maire et/ou un adjoint, prenez rendez-vous

☎ : 02.54.87.37.51

✉ : mairie-villexanton@wanadoo.fr

🌐 <https://www.villexanton.fr/>



Référente scolaire ☎:06.77.16.48.50

Les Portes de l'Emploi à Mer :

☎ : 02.54.81.37.69

Lundi de 14h à 17h, mercredi de 9h à 12h



France services

Liberté
Égalité
Fraternité

☎ : 06.77.16.46.94

✉ : franceservices@beaucevaldeloire.fr

Tous les 3èmes jeudis de 14h à 17h
à la Petite maison à Villexanton



☎ : 02.54.81.40.84

Astreinte : 06.88.84.05.30



☎ 02.54.81.40.80

Prendre rendez-vous à la mairie
de Mer



☎ : 02.54.55.82.82



☎ : 18 ou 112



☎ : 02.54.81.41.20 ou le 17



☎ : 15

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter votre
Commune s'équipe de PanneauPocket

Toute l'actualité de la Commune, les
événements, les informations de coupures
réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien
plus encore... seront toujours dans votre poche,
où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur **Google PlayStore** (Android), **AppStore**
(Apple) ou **AppGallery** (Huawei)



Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les
infos et alertes des communes sur
app.panneaupocket.com



100% Anonyme
Gratuit
sans publicité

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022

☛ Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

☛ Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration, si les adresses postales ne plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

☛ L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr

☛ Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

☛ L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).

☛ L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

☛ Les français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.

☛ En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !

LES PROCURATIONS

ÉLECTIONS 2022



PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

CE QUI CHANGE
À COMPTER
DE JANVIER 2022

Prochaines élections

○ Présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Législatives : 12 et 19 juin 2022



La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire,...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles,...)

Ou pour :

- Engagement dans les armées

BIENTÔT 16 ans !

PENSEZ AU RECENSEMENT

CALENDRIER DE VOS DEMARCHES

A 16 ANS	Recensement à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille
A partir de 17 ans	Convocation à la Journée Défense Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Obligation de justifier de sa situation vis-à-vis du service national en présentant le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté.



Cérémonie du 11 novembre



La commémoration du 11 novembre 1918 s'est déroulée sous un soleil d'automne, réunissant les habitants de nos 4 communes de La Chapelle St Martin, Maves, Mulsans et Villexanton.

Après un dépôt de gerbe au monument aux morts de Villexanton, nous avons pris la direction de Mulsans commune accueillante cette année.

Ce rassemblement intergénérationnel a vu les porte drapeaux, l'Harmonie de La Chapelle et les pompiers débiter le défilé en direction du cimetière. Des élèves du CP encadrés par Madame Laurillot leur maitresse ont hissé le drapeau tricolore.

Après les rituels de la cérémonie, cette dernière s'est poursuivie à la salle des fêtes de Mulsans où environ 80 personnes se sont retrouvées avec un plaisir largement ressenti.

Plus que jamais, il s'agissait là d'une cérémonie de mémoire et d'espoir pour l'avenir.



TRAVAUX

ATELIER COMMUNAL

L'année 2021, a vu la création d'un nouvel atelier communal jouxtant la salle des fêtes.

En effet, l'atelier communal existant étant trop petit pour stocker le matériel de la commune et permettre à notre employé de travailler dans de bonne condition, le conseil municipal a opté pour la création d'un nouveau local technique.



LOCAL ANCIENS POMPIERS

Cette année, il a également été décidé d'enduire l'ancien local des pompiers qui se situe entre la rue qui va au cimetière et celle qui va direction Villesablon.



Dépenses

Recettes

Atelier communal	39 319.39 € T.T.C	D.S.R. + Opération 1000 chantiers	14 144.00 €
Ancien local des pompiers	2 521.01 € T.T.C.	D.S.I.L.	10 347.00 €
TOTAUX	41 840.40 € T.T.C	TOTAUX	24 491.00 € *

* FCTVA : + 6 695 € qui seront restitués à la collectivité courant 2022
Ce qui fera un total de reste à charge de la collectivité de 10 654.40 €

ASSOCIATIONS



Bonjour Villex,

2021 une Année encore bien compliquée...

Malgré tout, l'ambiance, les fous rires sont toujours aux rendez-vous, les gâteaux aussi ...

Nous avons eut malheureusement plusieurs départs, venez nous rejoindre, une petite après-midi avec nous , une bouffée de convivialité .

A toutes et à tous

Les Meilleurs Vœux de l'UNRPA Villex



CONVIVIALITÉ



HALLOWEEN



Cette année encore, les habitants de Villexanton ont reçu la visite des petits monstres d'Halloween.

Les friandises ont coulés à flots.

À l'issue de leur déambulation dans les rues, les enfants ont été conviés à un petit goûte offert par la municipalité



Les comptes rendus détaillés sont consultables sur le site
www.villexanton.fr



Voici les décisions adoptées par le conseil municipal :

21 décembre 2020

- | | | | |
|-----------|--------------------------|-------------|---------------------------------|
| ✍ 2020—26 | Création garage communal | ✍ 2020—27 | D.E.T.R. |
| ✍ 2020—28 | Local des pompiers | ✍ 2020 - 29 | Certificat d'économie d'énergie |

28 janvier 2021

- | | | | |
|------------|---|------------|----------------------------|
| ✍ 2021—001 | D.E.T.R. | ✍ 2021—002 | Sentier communal rue Pelée |
| ✍ 2021—003 | Sentiers ruraux | ✍ 2021—004 | Achat de terrain |
| ✍ 2021—005 | Extension centre de secours La Chapelle St Martin | | |

1er avril 2021

- | | | | |
|------------|-------------------------------|------------|----------------------------------|
| ✍ 2021—006 | Approbation compte de gestion | ✍ 2021—007 | Approbation compte administratif |
| ✍ 2021—008 | Vote taxe impots locaux | ✍ 2021—009 | Subventions |

14 avril 2021

- | | | | |
|------------|----------------------------|------------|-------------------------------|
| ✍ 2021—010 | Vote budget commune | ✍ 2021—011 | Lancement vente chemin ruraux |
| ✍ 2021—012 | Sentier communal rue Pelée | ✍ 2021—013 | Avis autorisation Ste Panhard |
| ✍ 2021—014 | Abonnement PanneauPocket | | |

9 juin 2021

- | | | | |
|------------|---------------------------------|------------|------------------------|
| ✍ 2021—015 | Centre de ressource CCBVL et GC | ✍ 2021—016 | Amende de Police |
| ✍ 2021—017 | Mutualisation des agents | ✍ 2021—018 | Convention agriculteur |

24 juin 2021

- | | | | |
|------------|---------|------------|------------------------------------|
| ✍ 2021—019 | D.S.I.L | ✍ 2021—020 | Création poste d'adjoint technique |
|------------|---------|------------|------------------------------------|

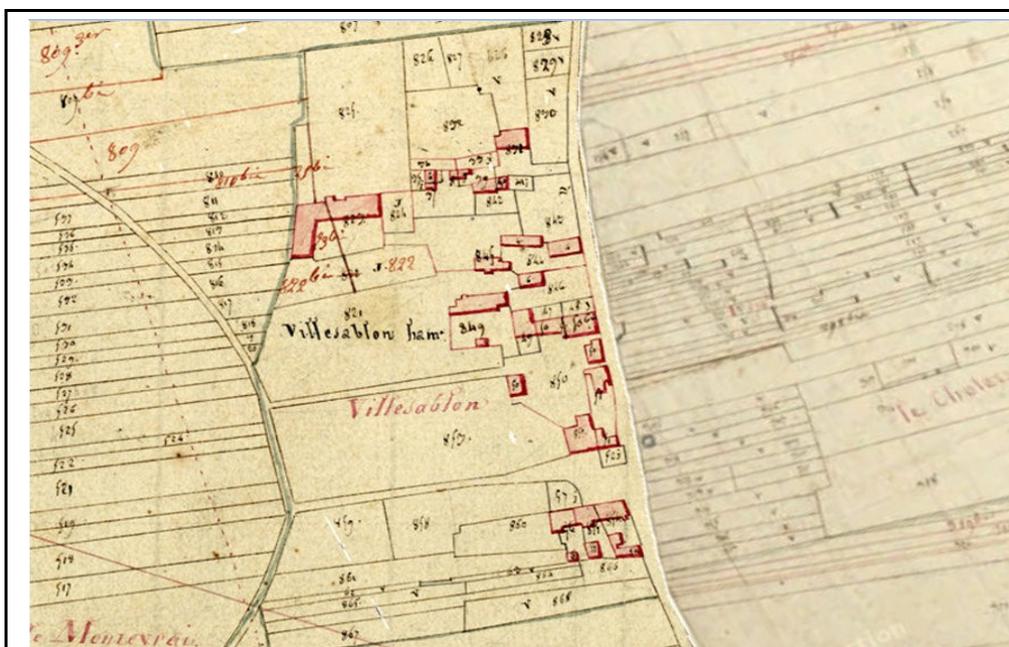
25 octobre 2021

- | | | | |
|------------|-------------------------------------|------------|---------------------------|
| ✍ 2021—021 | Maintien adjoint dans ses fonctions | ✍ 2021—022 | Adhésion assurance CDG 41 |
| ✍ 2021—023 | Vente chemins ruraux | ✍ 2021—024 | Admission en non valeur |
| ✍ 2021—025 | Autorisation dépenses articles 6232 | | |

Cela s'est passé à Villexanton, il y a très longtemps !

En 2021, on a fêté le 200^e anniversaire de la mort de Napoléon I^{er}. Celui-ci a porté les frontières de la France et de son Empire à un niveau jamais atteint depuis. À l'intérieur du territoire, il a jeté les bases des « masses de granite », c'est-à-dire qu'il a mis en place des institutions, organisations... autant de fondations solides destinées à bâtir un Etat stable et puissant et dont certaines existent encore : la Banque de France, le Code civil, le lycée, la légion d'honneur... Au point de vue monumental, on lui doit l'Arc de Triomphe à Paris. Mais à première vue, aucune trace de son règne dans notre modeste Loir-et-Cher et encore moins dans la commune de Villexanton. À première vue seulement... En effet, quand on s'intéresse à cette période, on sait que c'est durant le Premier Empire que fut décidée la réalisation de cartes pour chaque commune, avec le cadastre indiquant le contour et le propriétaire de chacune des parcelles bâties ou non bâties. Le travail fut gigantesque. Les premiers cadastres des communes furent terminés en 1808 et les derniers en 1838. Ils forment ce qu'on appelle le cadastre napoléonien. Très souvent, c'est par eux qu'on commence une recherche en généalogie foncière afin de déterminer qui a possédé telle ou telle parcelle depuis 200 ans.

Ainsi, pour la commune de Villexanton, nous pouvons comparer le hameau de Villesablou au début du XIX^e siècle et au début du XXI^e siècle. Voici ce que cela donne :



Source : extraits de plans numérisés aux archives départementales du Loir-et-Cher

Villexanton-
FRAD041_3_P_2_2
94_00002

Villexanton-
FRAD041_3_P_2_2
94_00005

Date : 1812.



Source : cadastre.gouv.fr

Commune : Villexanton

Dernière mise à jour cadastrale du Centre des impôts fonciers :

23/07/2021.

Les numéros de parcelles ont chacune un propriétaire qu'il est possible de connaître. Pour cela, il faut se reporter à l'état de section du cadastre et regarder sur la matrice, conservée aux archives départementales à Vineuil depuis peu, le ou les numéros qui nous intéressent. Ainsi, pour les numéros 833 à 847 (entourés par un rectangle rouge sur le premier plan), voici ce que cela donne.

→

À partir du moment où on possède le nom des propriétaires fonciers en 1812, on peut, avec l'aide des personnes présentes aux archives départementales, suivre le fil des propriétaires successifs et voir l'évolution du bâti, ainsi que l'évolution de la taille des parcelles jusque dans les années 1970.

Tout d'abord, on constate que le tracé des chemins puis des routes a pu être modifié. Ensuite d'un côté on voit les parcelles fines et allongées près des villages et des hameaux (souvent des parcelles de vigne) qui sont intégrées dans une parcelle plus grande. D'un autre côté, on voit de grandes parcelles se fractionner, à la suite d'un décès et de la division des parcelles en fonction du nombre d'héritiers. Ces parcelles plus petites pourront ensuite être vendues par un héritier qui habite loin à un laboureur qui a des terres proches. Ainsi, la propriété de la terre est une mécanique vivante en recomposition perpétuelle. En cela, c'est un témoin de l'histoire !

Dernier point pour soulever un paradoxe.

Alors que le bâti est souvent plus important aujourd'hui qu'autrefois, la population est actuellement moins nombreuse dans les villages qu'auparavant. En effet, le nombre d'habitants dans les campagnes françaises a connu un pic un peu avant 1850. Par exemple, à Villexanton, en 1806 (soit environ la date de la réalisation du cadastre napoléonien), on comptait 345 habitants quand aujourd'hui on en compte autour de 200. Chaque maison avait beaucoup plus d'habitants qu'aujourd'hui. C'était une autre époque. C'était une autre vie.

CANTONS, TRIAGES, ou Lieux dits.	NUMEROS		NOMS PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires ou Usufruitiers.	NATURE des PROPRIÉTÉS.
	de la table alphabétique.	de la section		
Villexanton Long	392	833	Acubalay Pierre à	Jardin
2	36	834	Bury Couffant Bury à Villexanton	?
2	32	835	Bury Pierre à idem	Jardin
2	32	836	idem	Att. N.
2	32	837	idem	C. Att. N.
2	36	838	Bury Couffant	?
2	32	839	Bury Pierre	?
2	31	840	Bury Pierre et Consorts	?
2	392	841	Acubalay Pierre à	Jardin
2	32	842	Bury Pierre	?
2	392	843	Apertincau Pierre à	terre
2	392	844	idem	C. Att. N.
2	36	845	Picton Maturin à	?
2	36	846	Bury Couffant à	?
2	32	847	Bury Pierre à	maison

Source : AD 41
matrice Villexanton
3P3/294 - volume 1

Benoît Bouvet, professeur d'histoire au collège Pierre de Ronsard de Mer



Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Service financé par l'ARS, le SSIAD assure sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques, de soins d'hygiène et relationnels auprès de personnes âgées de plus de 60 ans et de personne en situation de handicap.

Les soins sont réalisés par des aides-soignants sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice et des infirmiers libéraux.

Les soins sont dispensés 7 jours sur 7 de 7h30 à 12h00 et de 16h30 à 19h00.

Portage de repas

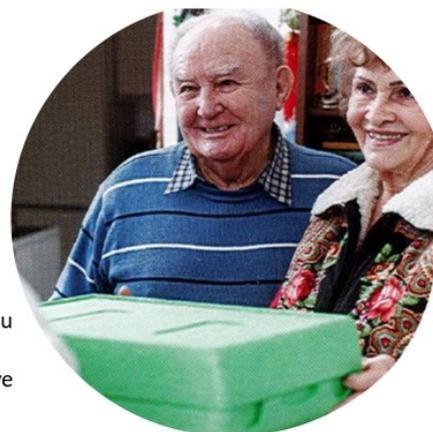
La promesse de repas savoureux, équilibrés et variés

Service créé en 2012, il permet de proposer des repas, livrés à votre domicile :

- Une proximité avec les fournisseurs locaux et une préparation traditionnelle
- Une prestation personnalisée en fonction de vos goûts et de votre régime

Le conseil départemental, dans le cadre de l'APA peut prendre en charge une partie du prix du repas.

Vous bénéficiez d'une déduction ou d'un crédit d'impôt à hauteur de 50% sous réserve de la législation en vigueur.



Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

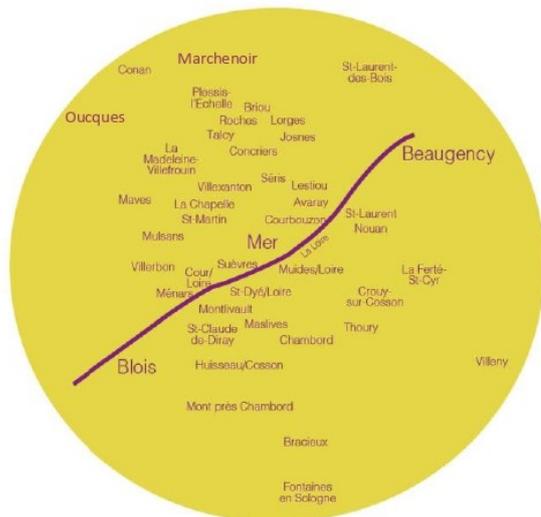
Service autorisé par le conseil départemental, le SAAD propose un accompagnement personnalisé de 7h30 à 20h30, 7j/7 :

- Aide à la toilette et aide à la mobilité
- Accompagnement extérieurs (RDV médicaux, courses, promenades...)
- Aide à la préparation et à la prise des repas
- Entretien du logement
- Garde de jour
- Maintien du lien social
- Activités ludiques : jeux, lecture

Les aides financières : nous sommes conventionnés avec de nombreux partenaires :

APA – PCH – CARSAT – CPAM – CESU – Caisse de retraite – Mutuelles

Vous bénéficiez d'une déduction ou d'un crédit d'impôt à hauteur de 50% sous réserve de la législation en vigueur.



32 Bis Rue Haute d'Aulnay
41500 MER

02 54 81 11 42

www.assadmervalde Loire.fr

contact@assadmervalde Loire.fr

Rejoignez-nous sur Facebook

Assad Mer Val de Loire

SUDOKU
moyen

				1	6			4
1	3		2					9
		2	4					5
	6				2	7		
	9	3				8	6	
		5	6					1
	8				4	9		
	1				8		4	7
3			9	2				



Mots mêlés
Harry Potter

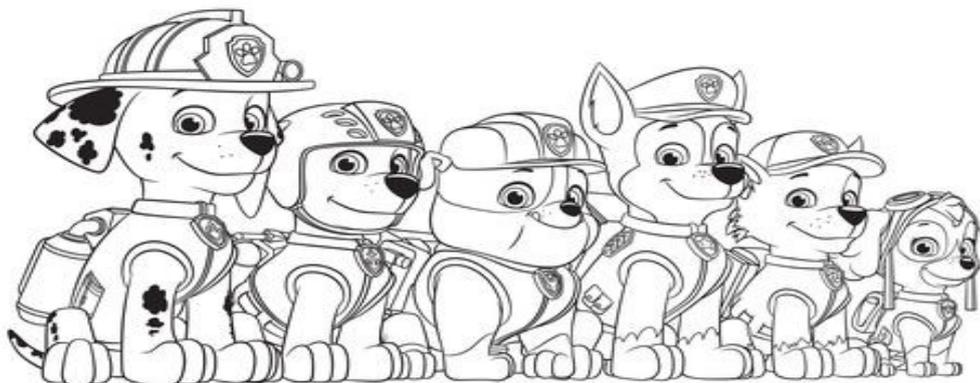
Force 1

O	W	G	O	Q	T	E	R	C	E	S	P	E	G	B
N	E	I	O	G	U	E	T	S	E	V	O	L	R	H
C	S	P	N	G	A	I	E	N	O	R	T	U	Y	S
L	O	S	O	K	A	R	D	L	A	M	I	A	F	E
E	R	I	S	U	Y	R	D	D	C	T	O	S	F	R
R	C	R	U	I	V	E	A	H	I	D	N	F	O	P
O	I	I	M	E	M	A	O	Z	R	T	I	O	N	E
D	E	U	E	O	U	I	N	A	K	R	C	N	D	N
E	R	S	R	D	X	G	L	T	G	A	O	H	O	T
L	P	T	L	P	E	D	O	O	A	A	B	C	R	A
B	G	O	E	R	U	A	P	R	N	R	R	A	E	R
M	M	A	T	O	G	P	Y	B	B	O	D	O	N	D
U	U	E	P	T	I	M	A	R	A	U	D	E	U	R
D	R	O	N	H	E	R	C	R	O	U	T	A	R	D
D	I	R	G	A	H	R	S	U	G	A	M	I	N	A



La reine des neiges

- | | | |
|-------------|-------------|------------|
| ANIMAGUS | GAROU | ROGUE |
| ARAGOG | GRYFFONDOR | RON |
| AZKABAN | HAGRID | SAULE |
| BRUIT | HIPPOGRIFFE | SECRET |
| CHOIXPEAU | MARAUDEUR | SERPENTARD |
| CROUTARD | MOLDU | SIRIUS |
| DECOR | ONCLE | SORCIER |
| DOBBY | POTION | TANTE |
| DRAGO | POTTER | VESTE |
| DUMBLEDORE | POUDLARD | VOLDEMORT |
| EPOUVANTARD | QUIDDITCH | WINKY |
| | REMUS | |



La pat'Patrouille